

le 6 Novembre 2002

Le dix novembre deux mil deux, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. R. BORDERON - Mme M. C. CREPINSEK - M. F. ALLARY - M. L. PHELIPPEAU - M. A. FERRET - Mme J. HOCQUET - M. J. LAZIERE - M. M. ROSSIGNOL - M. B. BOUCHER

Absents : M. G. JOSEPH - M. B. BOURREAU

Monsieur Joël LAZIERE a été élu secrétaire.

Ordre du jour : contrat statutaire

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil de la lettre de Monsieur Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 19 septembre 2002, l'informant que :

- la compagnie d'assurance MEDERIC résilie à titre conservatoire au 31 décembre 2002, sous réserve d'acceptation par le Centre de nouvelles conditions, le contrat groupe "risques statutaires" auquel nous adhérons.

- le Conseil d'Administration du centre, dans sa séance du 18 septembre 2002, n'a pas accepté les nouvelles conditions proposées, à savoir :

° Accident du travail :

Instauration d'une franchise de 5 jours fermes par arrêt limitée aux indemnités journalières.

- Maladie ordinaire :

Franchise de 15 jours fermes par arrêt et suppression des franchises de 10 jours fermes et 30 jours cumulés.

En conséquence, le Conseil d'Administration du Centre a décidé de refaire une procédure de mise en concurrence pour la souscription d'un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2003.

Il nous est proposé de prendre une délibération autorisant le Président du Centre de Gestion à effectuer cette procédure de mise en concurrence et à signer le futur contrat en notre nom.

Monsieur Le Maire précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues par le Centre de Gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition du Centre de Gestion, de l'habiliter à signer l'avenant au contrat groupe à intervenir, si les conditions obtenues par le Centre de Gestion à l'issue de la consultation sont jugées satisfaisantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise le Centre de Gestion à effectuer la procédure de mise à concurrence et à signer le futur contrat entre notre nom.



10.11.2002

Ordre du jour : Sinistrés du Midi

A l'unanimité le conseil municipal décide de verser 30 € aux sinistrés du Midi au compte ouvert à l'Association des Maires de la Charente et de financer de la façon suivante :

657426 Sinistrés du Midi	+ 30 €
022 Dépenses imprévues	- 30 €

Ordre du jour : Travaux voirie 2003 (FDAC)

A l'unanimité de conseil municipal décide d'exécuter les travaux de voirie 2003 sur :

- V.C "Le Maine au Loup"
- V.C "Lasfond"

Achat de vaisselle.

A l'unanimité le conseil suscite à la dépense.

Questions diverses

M. Laire informe des petits problèmes de stationnement de véhicules dans la cour de Mme Bazule - sa propriété est devenue par le CR P.I.T.

Après en avoir délibéré le conseil charge M. Laire de prendre un arrêté d'interdiction d'accès la nuit des vendredis, samedis et jours fériés.

- Repas de aînés : Il aura lieu le dimanche 8 décembre 2002.

- Présentation de nos traiteurs P. Puyraud de Taponnat - Accord du conseil

Arbre de Noël : fixé au samedi 21 décembre 2002.

(Signatures)